

Rondes de voisins : une pièce du puzzle de reconstruction de la société mahoraise



Ce n'est pas par hasard si le dispositif renforcé de Voisins vigilants fait écho à la devise de Mayotte, « Ra Hachiri », « nous sommes vigilants ». Il correspond pour son initiateur Elad Chakrina, à une adaptation nécessaire à la déliquescence de la société mahoraise, à sa perte de repères, pour pouvoir se réapproprier ses valeurs.

Page 2

Tourisme

Début de la saison des croisières : mise en place du dispositif



Syndicats

Congrès de la FSU : cinq motions pour cinq revendications



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Social

Rondes de voisins : une pièce du puzzle de reconstruction de la société mahoraise



Elad Chakrina en compagnie du commissaire Miziniak lors de la première réunion COSEM des voisins vigilants

Ce n'est pas par hasard si le dispositif renforcé de Voisins vigilants fait écho à la devise de Mayotte, « Ra Hachiri », « nous sommes vigilants ». Il correspond pour son initiateur Elad Chakrina, à une adaptation nécessaire à la déliquescence de la société mahoraise, à sa perte de repères, pour pouvoir se réapproprier ses valeurs.

Au titre d'avocat Elad Chakrina peut rajouter l'adjectif « boulimique ». Arrivé de métropole en août 2013, il initiait en juillet 2015 le COSEM, et le dispositif de rondes de nuit qui font des voisins davantage des alliés contre la délinquance que de simples « vigilants ». « Il fallait combler les carences du terrain », nous explique-t-il pudiquement, lors d'un échange

sur un bilan des premiers mois du dispositif.

Les insuffisances des forces de l'ordre à Mayotte font que « l'espace public est occupé par les voleurs et les délinquants, les riverains devaient se le réapproprier. » Les premiers effet se sont immédiatement faits sentir, pas seulement auprès des délinquants : « Dans les quartiers où les rondes sont mises en place, nous notons une présence plus régulière des forces de l'ordre. »

Il ne s'agit pas d'une démarche uniquement sécuritaire, au risque de faire à la place de l'Etat dans son rôle le plus régional, mais aussi de recréer une dynamique que les quartiers avaient perdu : « Ce lien rend les voisins, moins vul-

néables, plus soudés. »

Aucun dérapage, mais de la dissuasion

Si elles ont commencé par le quartier de Convalescence, six communes ou quartiers sont maintenant couverts par les rondes, Hauts Vallons à Mamoudzou, Kangani, Bouéni, Tsoundzou, Mtsamboro et un début à Sada : des rondeurs par groupe de quatre, patrouillent certaines nuits, de 22h à 4h du matin, équipés de gilets fluo, de sifflets et de lampe de poche. « On trouve des volontaires », explique-t-il face à notre étonnement.

La crainte était d'assister à des réactions d'impulsivité de la population excédée par les cambriolages à répétition, mais rien de tout cela, « chacun est responsable de ses gestes, nous le répétons à chaque 'rondeur', et leurs noms sont systématiquement diffusés aux services de gendarmerie ou de police de garde. Il n'y a pas eu de dérapages. » Plusieurs fois, les habitants se sont trouvés nez à nez avec des jeunes qui manifestement n'étaient pas du coin, « une simple discussion est dissuasive, et les jeunes prennent conscience que les habitants sont soudés, et s'en vont. C'est d'ailleurs un réflexe villageois qu'on avait ici autrefois. »

De 2011 à la déstabilisation des Comores, plusieurs explications

Alors, comment en est-on arrivé là ? Le mouvement social de 2011 revient comme un boomerang en première explication, et « le sentiment d'impunité des jeunes qu'on a laissé rançonner. Nous n'avons d'ailleurs jamais fait le bilan de ces événements, car il y a eu des dégâts matériels mais aussi et sur-

tout sociaux, moraux et une perte de la tolérance avec une radicalisation communautaire. » Un bilan qui semble urgent, « certains élus irresponsables minimisent et disent qu'il n'y a pas de problème de sécurité. »

C'est une succession de faits ensuite : « la déstabilisation des Comores avec une succession de coups d'Etat dans les années 90, le visa Balladur, des arrivées dans des conditions difficiles, des villages entiers qui se bâtissent un peu partout dans l'île, des Mahorais qui partent en métropole, et qui apprennent vite les actes violents dans les quartiers difficiles et qui finissent par revenir à Mayotte, puis les expulsions en chaîne dans les années 2000, laissant des mineurs seuls sur le territoire. 2011 arrive alors comme une cerise sur un gâteau explosif, avec des forces de l'ordre en nombre insuffisant, et personne pour inverser la tendance. »

Mayotte la bantoue, l'arabo-musulmane et l'occidentale

Il accuse des représentants de l'Etat qui minimisent en permanence auprès de Paris la gravité des situations, « et nous ne savons pas nous-mêmes faire du lobbying, tisser des réseaux pour être entendus. Pire, avec notre fichu complexe d'insulaire, nous confions cette tâche à des cabinets réunionnais, métropolitains ou bruxellois ! » Tisser de la proximité avec les hommes de pouvoir, c'est cela aussi défendre son territoire.

Troisième manque : les crédits. « En brigade de gendarmerie notamment, pour laquelle on pourrait créer une école, mais en amont, des finances pour accompagner

l'emploi, et monter des partenariats publics-privés ». »

En 2016, le COSEM passe à la vitesse supérieure, avec notamment la convention signée avec les cadis. Il s'agit de revenir à la structure initiale de la société mahoraise en impliquant les cadis, « et prendre conscience pour toute nouvelle évolution, de notre triple dimension culturelle : bantoue qui implique de prendre une décision de manière tribale collégiale, arabo-musulmane qui met en avant l'organisation de confréries et le poids des cadis, et enfin, occidentale qui incite à respecter la position sociale de l'individu. »

L'aboutissement, à moyen terme, serait de rendre les trois compatibles « dans un Conseil des sages, qui rassemblerait tous ces éléments, et en n'oubliant pas ceux qui travaillent dans le sport et l'associatif dans les villages. »

Anne Perzo-Lafond



LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Faits divers

Décès au CHM : en attente des résultats de l'enquête



Comme l'avaient révélés nos confrères de Kwézi FM, deux décès ont été à déplorer la semaine dernière au Centre Hospitalier de Mamoudzou (CHM).

Une femme s'était présentée le dimanche 6 décembre au dispensaire de Mramadoudou avec son bébé, » à l'état de santé très dégradé », nous indique Etienne Morel, le directeur du CHM. Il ne veut en revanche pas s'exprimer sur le second décès, survenu le lendemain: celui d'une femme de 20 ans, qui s'est plainte de douleurs auprès de l'établissement hospitalier, et est décédée après avoir reçu des soins. Une enquête est en effet en cours.

Des résultats attendus dans le contexte tendu de l'exercice des soins médicaux à Mayotte, et de saturation du CHM.

Tourisme

Début de la saison des croisières : mise en place du dispositif



Le « Silver cloud » ©CDTM

Le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte a réuni « Le Club Croisières » le vendredi 11 décembre 2015, afin de finaliser les préparatifs de l'accueil des nouveaux bateaux de croisières pour la saison 2015/2016. 8 dates sont actuellement confirmées, dont 3 dates pour le mois de décembre 2015 et 5 autres pour l'année 2016.

Les membres de ce club sont la Capitainerie, MCG, le CDTM, la Police nationale, la police Municipale, le SGAR, l'Agence réceptive Baobab Tour, la SMART ont pu confirmer leur rôle dans le dispositif d'accueil.

Mayotte aura le plaisir d'accueillir le « MV SILVER CLOUD » avec ses 200 passagers à bord (hors équipage), ce jeudi 27 décembre 2015 de 8h à 18h. En provenance de Mombasa, avec des escales à Zanzibar, Dar es Salam, le MV

SILVER CLOUD s'arrêtera une journée à Mayotte et quittera l'île pour rejoindre Nosy be, Maputo, et Richard Bay. A la descente de leur bateau de très grand luxe de la compagnie SILVERSEA, ces passagers de diverses nationalités, 61 américains, 21 italiens, 19 allemands, 18 anglais, 12 canadiens, 11 autrichiens, auront le loisir de découvrir les charmes de Mayotte.

A travers ses escales dans l'Océan Indien, la compagnie SILVERSEA programme plusieurs journées de visites à Mayotte pour la saison 2015/2016.

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les croisiéristes, le CDT Mayotte et ses partenaires du Club Croisières vont déployer leur dispositif d'accueil déjà bien rodé des saisons précédentes. Les arrivées se feront sur le ponton des croisiéristes de Mamoudzou

(front de mer, derrière le marché de Mamoudzou) fleuri et décoré aux couleurs de Mayotte pour l'occasion et par des chants et danses folkloriques mahoraises. Le CDTM en partenariat avec certains de ses artisans mettront en place une exposition de produits artisanaux, pour un accueil spécifique dans le Hall du Comité Départemental du Tourisme. De nombreuses excursions encadrées par les professionnels locaux sont prévues à l'intérieur de l'île avec des circuits dans le Grand Sud, en Petite Terre, et des sorties lagons seront proposées pour les croisiéristes afin qu'ils aient un bel aperçu des richesses de Mayotte.

Les 17 communes de Mayotte ont été prévenues des arrivées des croisiéristes, vu que certains sites touristiques de leurs agglomérations sont vivement recommandés dans les guides touristiques de Mayotte.

« Les partenaires du Club Croisières, et principalement la police nationale et la police municipale, seront présentes de manière discrète et dissuasive sur Mamoudzou en déployant leur dispositif de sécurité et de surveillance, et ainsi donner envie à ces touristes d'un jour de revenir découvrir les atouts incontestables de notre destination.

D'autres partenaires comme les Taxis Touristiques homologués de l'île feront également le nécessaire pour répondre à toute demande émanant des croisiéristes qui souhaiteront découvrir l'île, à la journée ou à la demi-journée », indique le CDTM dans un communiqué.

Syndicats

Congrès de la FSU : cinq motions pour cinq revendications



Thierry Wuilliez, Fred Muller (de dos, de g. à d.) et Rivo sont les trois anciens co-secrétaires de la FSU

Les 15 syndicats de la FSU se retrouvaient jeudi dernier en congrès et affichaient une unité retrouvée. La reconstitution des carrières des ex-agents de la collectivité est leur priorité. Et sans lâcher les revendications de l'Intersyndicale du code du travail.

Lorsqu'on parle de FSU à Mayotte, on pense enseignants, et donc du premier degré, SNUipp (Syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et Pegc), et du second degré, SNES (Syndicat national des enseignants du second degré).

Ce qu'on sait moins, c'est que 15 syndicats sont englobés sous la bannière de la Fédération syndicale unitaire : le SNEP, syndicat

national de l'éducation physique y figure en bonne place, comme le SnuACTE, le Syndicat National Unitaire des Agents des Collectivités Territoriales et de l'Etat.

Et toujours l'indexation à 53%

Mais Rivomalala Rakotondravelo, qui coprésidait le congrès de la FSU Mayotte au Koropa le 10 décembre, insiste : « ce n'est pas une somme de syndicats, plutôt le résultat d'une unité », du nom de leur Fédération. Une unité qui n'a pas toujours été traduite dans les rangs des manifestants dans la rue, notamment lorsqu'il fallait défendre l'indexation en 2007, mais ils le jurent tous, c'est du passé.

Ils ont dans leur ensemble fédéré 1.478 adhérents sur l'année

scolaire 2014-2015, « une progression de 21%, ce qui en fait la première force syndicale de la fonction publique à Mayotte, avec 7 sièges sur 10 au Comité technique de proximité », indique Thierry Wuilliez, co-secrétaire du SNES.

Leur priorité, c'est la reconstruction de carrières qui figure en bonne place des cinq motions votées jeudi dernier, « pour une pleine prise en compte de l'Ancienneté Générale des Services des ex-agents de la CDM et d'ailleurs intégrés dans la fonction publique. »

La deuxième motion concerne l'attractivité, « avec un taux d'indexation au moins égal à 53%, et un volet indemnitaire et conditions de vie, qui permettra d'attirer et de stabiliser les fonctionnaires qui ont choisi notre département. »

Un nouveau co-secrétaire

La motion précarité invite à « moins d'opacité à l'embauche, une intégration par concours des contractuels de plus en plus nombreux dans toutes les fonctions publiques et une protection de droit commun en cas de licenciement. »

La quatrième demande porte sur un « Plan ambitieux de construction scolaire », avec un retour sur un autre temps, celui de l'abondance et des efforts « à l'image de ce que notre nation a fait au plus fort de « 30 glorieuses » en France métropolitaine pour résorber le manque de construction scolaire dans le 1er et 2nd degré. »

Enfin, c'est « l'égalité républicaine immédiate » qui est demandée sur les Prestations sociales et gestion de l'argent public, avec une « prise de responsabilité de l'Etat et des collectivités locales. »

Le bureau de la FSU a été élu à l'unanimité, avec un nouveau co-secrétaire, Rivo ayant choisi de laisser la place pour se concentrer sur le SNUipp. Sont donc co-secrétaire de la FSU, Fred Muller (SNEP), Thierry Wuilliez (SNES) et Ansiffoudine Port-Saïd (SNUipp) qui en est aussi le porte-parole.

Lors du break de midi, les membres de l'Intersyndicale du social qui s'est créé pour l'application du code du travail, entre autre, ont partagé le repas des FSU, « pour évoquer la reprise du mouvement de grève dès la fin de l'état d'urgence si rien ne bouge. »

A.P-L.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.

Faits divers

Braquage de Passamaïnty /Combani : une personne interpellée



Une personne a été interpellée hier au soir dans le cadre de l'enquête Police-gendarmerie sur le double braquage du weekend. Il pourrait s'agir du conducteur du véhicule retrouvé à Sada, mais l'homme nie tout en bloc, "nous n'avons aucun lien entre lui et les deux affaires", déclare la police nationale. Sa garde à vue a été prolongée.

Développement

Lancement du 1er appel à projets pour le secteur du tourisme durable

La préfecture de Mayotte, en partenariat avec le Conseil départemental, lance le 1er appel à projets dédié au secteur du tourisme durable.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER).

La date d'ouverture de l'appel à projets est fixée au 14 décembre 2015 et la clôture des candidatures est fixée au 14 mars 2016. Le dossier de demande de subvention est disponible auprès du Pôle Affaires Européennes du SGAR Mayotte, situé avenue de la préfecture à Mamoudzou et sur le site internet de la préfecture de Mayotte (dossier «

Politiques publiques - Europe » ; sous dossier « FEDER-FSE »). Avant la date de clôture de l'appel à projets, les porteurs de projets doivent déposer leur dossier sous format papier et en version numérique à l'adresse suivante : Secrétariat pour les affaires régionales de la préfecture de Mayotte - BP 676 – 976 000 Mamoudzou-Tél. : 0269 63 50 02

Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé au Pôle Affaires Européennes de la préfecture de Mayotte.

Pour plus d'informations :
 Facebook : Préfet de Mayotte (organisme gouvernemental)
 Twitter : /twitter.com/Prefet976

Economie

La finale de Webcup à Mayotte : Business magazine en parle...

« Le haut débit est une histoire récente à Mayotte... 2012! ». En titrant sur la 1ère place remportée par Mayotte lors de la dernière Webcup, le numéro de novembre de Business Magazine (Business Magazine novembre 2015) traduit l'évolution rapide de notre territoire vers la maîtrise et la professionnalisation des TIC, Technologies de l'information et de la communication.

L'article relève la réussite de la coopération régionale dans ce domaine avec la réalité de cette compétition qui réunit les territoires de la zone océan Indien, Grande Comore, Madagascar, La Réunion, Seychelles, Maurice et Mayotte.